



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS

Mardi 30 juin 2020
Comité de concertation



Point d'étape et suite des travaux

Contexte

➤ Article 75 - loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé : nouvelles missions HAS (L.312-8 CASF)

« Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité, les établissements et services mentionnés à l'article L. 312-1 évaluent et font procéder à l'évaluation de la qualité des prestations qu'ils délivrent selon une procédure élaborée par la Haute Autorité de santé mentionnée à l'article L. 161-37 du code de la sécurité sociale. Les organismes pouvant procéder à cette évaluation sont habilités par la Haute Autorité de santé, qui définit le cahier des charges auquel ils sont soumis. Les résultats de cette évaluation sont communiqués à l'autorité ayant délivré l'autorisation ainsi qu'à la Haute Autorité de santé. Un décret détermine les modalités de leur publication ainsi que le rythme des évaluations... »

Etat d'avancement du projet

- **Septembre à octobre 2019 :**
 - **26/09 : lancement de l'appel à candidatures pour la constitution des GT (forte mobilisation du secteur)**
 - **Instruction des candidatures**
 - **Passage en CVDI**
 - **Constitution des GT**
 - composition représentative de l'ensemble du secteur social et médico-social
 - professionnels et usagers
 - 9 GT : 154 membres

Etat d'avancement du projet

➤ **Septembre à octobre 2019 :**

- **Présentation et échanges sur les fondements du projet (enjeux, valeurs, approche personne centrée, méthode de travail, etc.) :**
 - au Collège de la HAS (12/09)
 - à la CSMS (17/09 – 15/10)
 - au Comité de concertation (15/10)
 - aux Fédérations, associations du secteur

Etat d'avancement du projet

- **Novembre 2019 : lancement des travaux en GT : 1^{ère} session**
 - 8 GT thématiques (toutes les thématiques fondamentales au secteur sont travaillées en GT)
 - GT transversal (outils et méthodes d'évaluation – rapport)

- **2^{ème} session :**
 - Initialement programmée en Janvier 2020 : report pour cause de grève des transports
 - Reprogrammée en Février 2020

- **3^{ème} session :**
 - Programmée en Mars 2020
 - Reportée pour cause de crise sanitaire

Suite des travaux post-Covid19

- **3^{ème} session ad-hoc : 21 au 28 septembre 2020**
 - RETEX pour ajuster le dispositif après la crise Covid19
 - Formulaire support de la réunion
 - En visio pour partage et échanges

- **4^{ème} session : 3 au 12 + 26 novembre 2020**
 - Clôture des travaux en GT
 - En présentiel

Suite des travaux post-Covid19

- **Fin décembre 2020 : V0 du référentiel**
- **Mi-janvier 2021 : mise en concertation publique**
- **En parallèle : développement du SI (2 volets)**

Calendriers : initial et post-Covid19

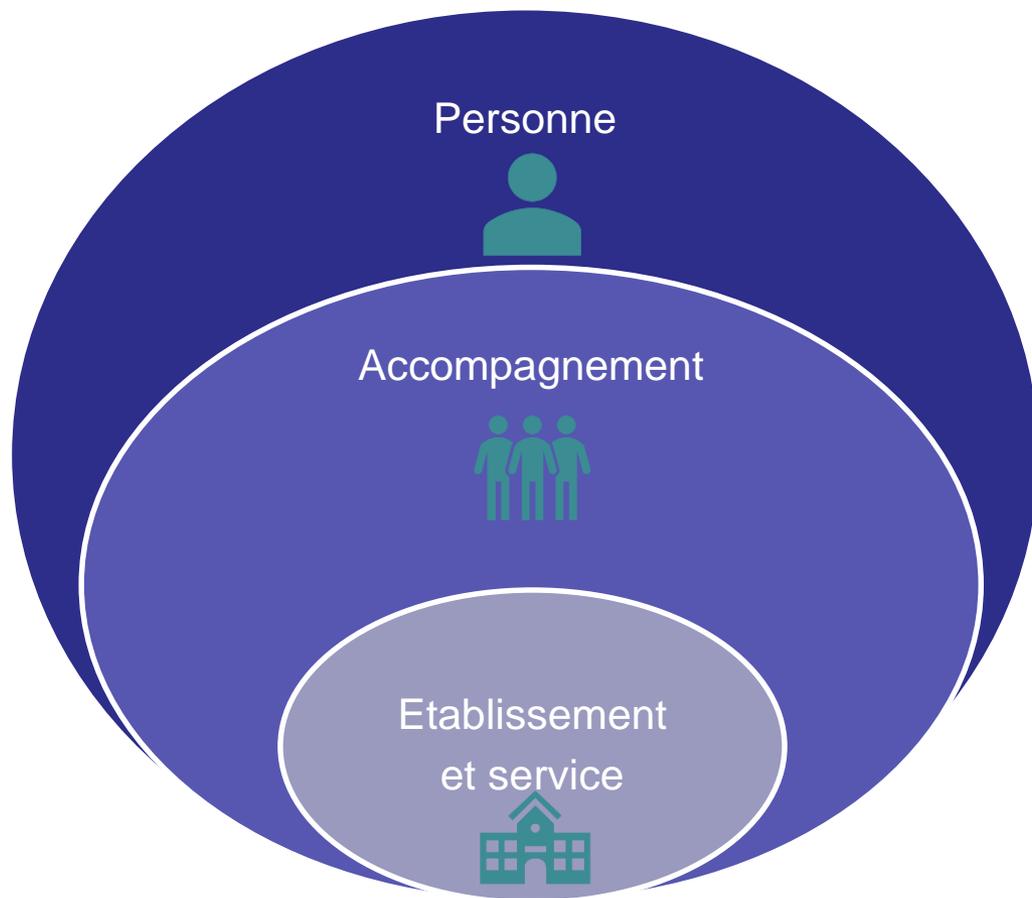
	Calendrier initial	Calendrier post Covid-19
Elaboration référentiel + dispositif d'évaluation	nov-2019 - avr-2020	nov-2019 à déc-2020
Concertation publique	mai - juin-2020	janv - fév-2021
Expérimentation	juil-2020	mars - avril-2021
Consolidation	sept-2020	mai - juin-2021
Publication	oct-2020	sept-2021

- Importance de l'accompagnement au déploiement du dispositif lorsqu'il aura été validé et publié (journées régionales, FORAP, ANCREAI, etc.)

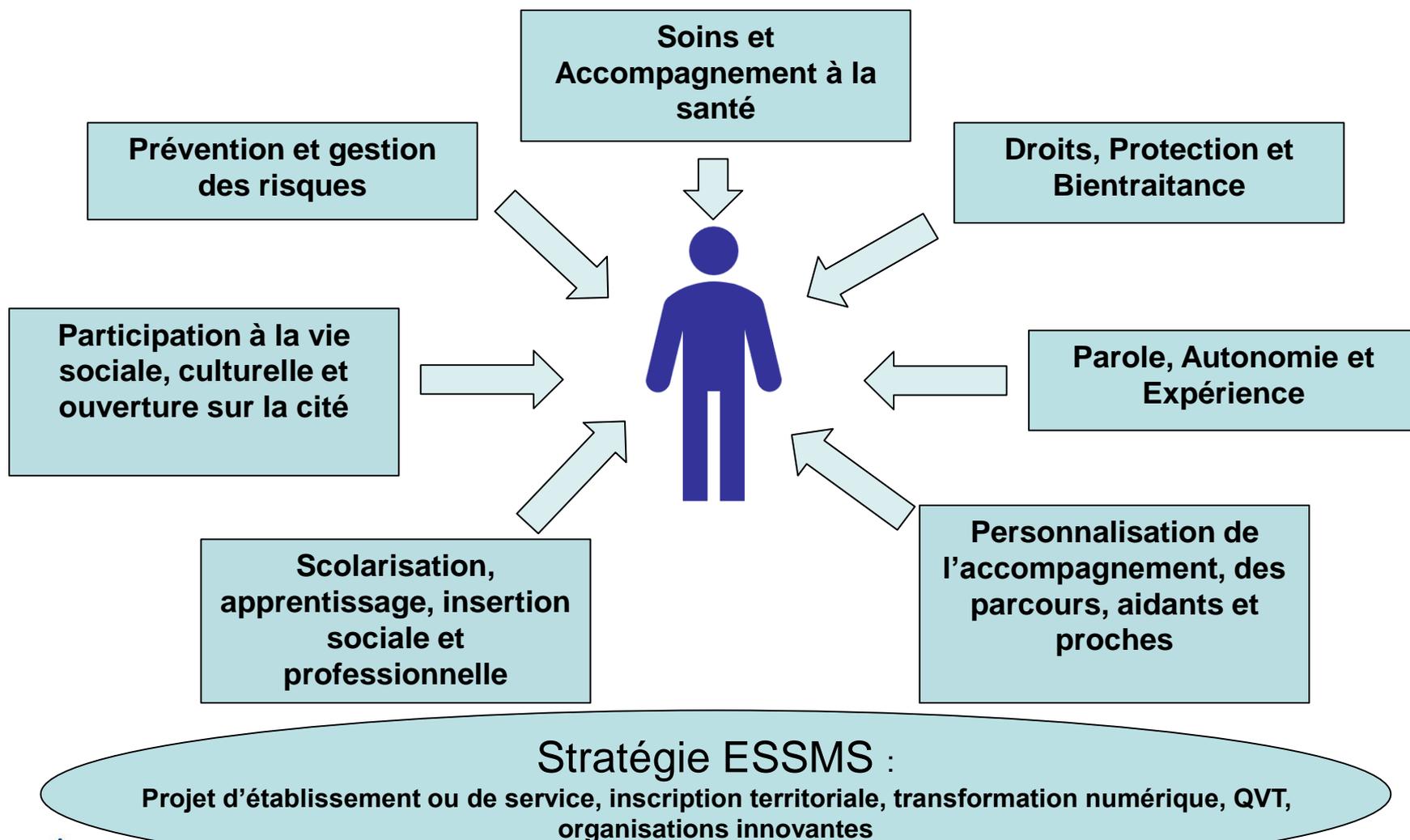
Un dispositif simplifié

- **Une démarche continue pour l'établissement**
- **Une périodicité des évaluations rapprochée**
- **Des méthodes d'évaluation au cœur des accompagnements**
 - Une évaluation centrée sur les résultats à la personne et non sur l'analyse des procédures
- **Rapport d'évaluation rendu public**
- **Professionnalisation des OH**

Une démarche d'évaluation sur trois niveaux



Référentiel centré sur la personne accompagnée





Habilitation des OH

HABILITATION OH : aujourd'hui

- **Habilitation sur simple demande administrative**
- **Insertion OH dans la liste publiée au BO**
- **Habilitation conférée à des personnes morales
(1100 dont 53% auto-entrepreneurs)**
- **Habilitation illimitée dans le temps**
- **Contrôles limités :**
 - Direct : saisine des rapports d'activité trimestriels
 - Indirect : signalement des autorités ou ESSMS
- **Suspension/Retrait d'habilitation (compétence Collège HAS)**
- **Rapports d'évaluation transmis aux autorités**

HABILITATION OH : demain

- **Professionalisation / Indépendance**
- **Critères de compétences et de qualifications**
- **En activité - Pas d'OH « fantôme »**
- **Engagement à utiliser les outils et méthodes HAS**
- **Habilitation à durée déterminée**
- **Contrôle a posteriori renforcé**
- **Construction d'un nouveau SI robuste (contrôles et suivi)**



Décret

Projet de décret

- **L'article 75 de la loi du 24/07/2019 renvoie à un DECRET pour fixer le RYTHME des évaluations et les modalités de leur PUBLICATION**

- **RYTHME : 5 ans ?**
 - Sens pour ESSMS / Démarche d'amélioration continue
 - Programmation et lissage des évaluations sur les 5 années

- **PUBLICATION : rapports d'évaluation**
 - Mise à disposition d'un modèle de rapport pour OH par HAS
 - Modalités de publication des rapports à préciser